

Carrières féminines : la "laborantine"

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 311

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les reporters en mal de copie; mais elle apportait d'autre part une telle flamme, une telle conviction à défendre nos principes que, certainement, l'idée du suffrage a été posée par elle à Berne sur des bases sûres et durables, et que de ce fait, nous lui devons beaucoup.

Carrières féminines

La „Laborantine“

Les travaux de recherches courantes dans des institutions universitaires, des hôpitaux, des cliniques, et d'autres laboratoires officiels ou privés, travaux qui demandent avant tout l'adresse manuelle, de la précision, et de la patience, sont souvent confiés par les médecins aux «laborantines» ou au personnel médical auxiliaire. Il est plus rare que des «laborantines» soient employées dans des fabriques de produits chimiques ou pharmaceutiques, mais il faut aussi se rendre compte que ce travail est essentiellement différent de celui des laboratoires médicaux. Il consiste le plus souvent en simples manipulations chimiques dans les laboratoires d'analyse, ou en travaux auxiliaires exécutés sous la direction d'un chimiste. Aussi les employées de ces laboratoires qui, souvent sortent directement des écoles primaires, sont-elles presque toujours formées par les fabriques elles-mêmes, et ce n'est que rarement qu'un apprentissage préalable dans une pharmacie ou dans une droguerie est exigé d'elles. Dans le présent exposé nous ne nous occuperons que de la «laborantine» auxiliaire des professions médicales.

Activité : Le travail de la laborantine varie beaucoup suivant le genre de laboratoire dans lequel elle est occupée. Auprès du médecin praticien ou dans de petites cliniques, elle est ordinairement chargée de tous les travaux de laboratoire: analyse du sang, des expectorations, du suc gastrique et de l'urine; elle peut également être appelée à apporter son aide aux services de radiologie, de rayons X ou ultra violets, ainsi que de diathermie. Dans les grands laboratoires, surtout dans les laboratoires universitaires, le travail est divisé généralement entre plusieurs laboratoires: laboratoire de clinique médicale, de clinique chirurgicale, de clinique dermatologique, otorhinolaryngologique, ophtalmologique, gynécologique, laboratoire d'instituts pathologique, physiologique, d'hygiène et de bactériologie. Selon l'institut où elle travaille, la laborantine est chargée de recherches générales ou spéciales; du montage de préparations histologiques par exemple, de travaux de bactériologie ou de sérologie, de la préparation de pièces de collections anatomopathologiques, de la micro- et macro- photographie, des analyses chimiques ou microscopiques des excréments et sécrétions, etc. La laborantine travaille soit au microscope, soit au microtome, ou encore procède à des préparations chimiques. Dans certains instituts où travaillent plusieurs laborantines, la division du travail est encore plus marquée. En outre, il est souvent demandé à la laborantine, en plus de ses travaux scientifiques, de rédiger des procès-verbaux, de faire des classements, des dessins scientifiques, et même des travaux de bureau (sténographie, dactylographie, comptabilité).

Aptitudes requises : Le travail de laboratoire exige de l'intelligence (compréhension rapide, bonne mémoire, observation minutieuse), une bonne santé, de l'adresse manuelle, et le goût des travaux scientifiques. La laborantine doit être ordonnée, minutieuse, discrète, consciencieuse, digne de confiance, et comprendre sa responsabilité. Des jeunes filles nerveuses ou souffrant d'une forte diminution de l'activité visuelle (amblyopie) ou de daltonisme (achromatopsie) ne devront pas choisir cette profession; par contre la claudication, un défaut de prononciation, une diminution peu prononcée de l'ouïe ne constituent généralement pas des obstacles.

Cette profession ne comporte ordinairement pas de dangers pour la santé. Il est évident que la laborantine doit observer toutes les mesures prophylactiques et préventives contre des infections et, cas échéant, contre l'action nocive des rayons Roentgen.

Etudes préliminaires : Une jeune fille qui veut faire des études de laborantine doit avoir terminé les classes secondaires, et posséder des notions approfondies de chimie et de physique. La dactylographie et la sténographie lui sont souvent demandées, et la connaissance du dessin et des langues étrangères lui sera très utile. Les écoles de laborantines n'admettent que des élèves ayant fait des études secondaires supérieures, ou possédant une culture équivalente.

Formation professionnelle : Dans les hôpitaux, ce sont souvent des gardes-malades capables qui sont initiées par les médecins aux travaux de laboratoire et travaillent dès lors comme laborantines.

Plusieurs hôpitaux et instituts admettent aussi des volontaires pour un apprentissage pratique; le plus souvent celles-ci ne sont ni nourries ni logées. La durée de ce stage varie suivant l'établissement de un à deux ans et dépend beaucoup de l'intelligence et de l'habileté de l'élève.

Depuis 1927, il existe en Suisse deux écoles de laborantines, dont l'une est rattachée à l'Ecole de gardes-malades d'Engeried (Berne) et l'autre à l'Ecole d'études sociales pour femmes de Genève. Ces écoles donnent surtout un enseignement pratique (travaux de laboratoire) mais complété par un enseignement théorique. La durée des études est à Berne d'un an (frais: 1800 fr.), et à Genève de 4 semestres (frais: 1000 fr.). Depuis l'ouverture de ces deux écoles, les écoles de laborantines à l'étranger qui, précédemment, étaient parfois fréquentées par des élèves suisses n'ont plus que rarement en ligne de compte.

Les nouvelles méthodes de recherches qui sont constamment introduites dans la pratique demandent à la laborantine un perfectionnement professionnel continu. Elle fera donc bien de suivre des cours théoriques, éventuellement des cours universitaires se rapportant à son activité ou à des branches connexes.

Débouchés : Les laborantines trouvent de l'emploi dans des cliniques, des laboratoires universitaires, municipaux ou cantonaux et chez les médecins praticiens.

Les laborantines capables et bien préparées sont assez recherchées. Jusqu'à présent, on a souvent employé des étrangères, faute de trouver en Suisse des personnes qualifiées pour ce travail; mais il ne faut pas oublier qu'il n'existe en Suisse qu'un nombre limité de places, nombre qui augmentera peu à peu, certes, mais qui sera toujours facilement pourvu.

Conditions de travail : Ce n'est que dans les laboratoires importants que la laborantine pourra se consacrer uniquement à son travail spécial. Car chez un médecin praticien elle devra souvent faire aussi des travaux de bureau, assister le médecin pendant ses consultations, et même aider au ménage.

La journée de travail de la laborantine est ordinairement de 8 à 9 heures, parfois même de 10 heures. Selon les laboratoires et le nombre de laborantines employées, on lui demande parfois un travail supplémentaire non rémunéré. Dans les laboratoires officiels elle a droit en général, à une après-midi de congé par semaine, alors que dans certains hôpitaux, elle peut parfois être de service le dimanche. Les vacances sont le plus souvent payées et la durée en est de 2, 3 ou 4 semaines.

Gains : Dans les laboratoires officiels, la laborantine est considérée comme une fonctionnaire appartenant à une certaine classe de traitements, éventuellement avec augmentation annuelle. Les traitements sont en moyenne, sans nourriture ni logement, de 3000 à 5000 fr. par an. Le traitement initial dans les laboratoires officiels est généralement de 3000 à 4200 fr. Une laborantine nourrie et logée gagnera de 2000 à 3000 fr. env. par an; dans des établissements privés elle est souvent un peu moins payée. Dans les hôpitaux, les gardes-malades travaillant comme laborantines ne touchent, malgré leurs aptitudes multiples, que le traitement habituel des infirmières, c'est-à-dire de 1300 à 2300 fr. par an, nourries et logées.

Possibilités d'avancement. Il n'y a guère de possibilités d'avancement pour la laborantine, en ce qui concerne son traitement et sa situation professionnelle. Par contre, sa profession exercée avec intelligence peut être extrêmement intéressante, et lui donne l'occasion de mettre en valeur et de développer pleinement toutes ses aptitudes personnelles, par exemple, en participant à des travaux scientifiques importants, en collaborant à l'installation d'un laboratoire, etc., etc.

Signalons encore deux professions du même ordre mais qui partiellement, exigent une préparation différente: celle d'assistante de médecin pour les consultations, et celle d'assistante de radiologie. Dans de petits instituts cette dernière remplit souvent les fonctions de laborantine.

Il n'existe pas de journaux ni de groupement professionnel.

Bureaux de placement : Dans la mesure du possible les deux écoles de laborantines citées plus haut procurent des places à leurs élèves à leur sortie de l'école. A part cela, les laborantines doivent avoir recours aux annonces pour se placer.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines)
(Reproduction autorisée seulement in extenso et avec indication des sources.)